

Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, j'aimerais déposer un tableau des prix de vente de la morue salée de la Gaspésie, établis en décembre 1969, f.a.b. à Gaspé, de même que le total des captures de morue, au Québec, pour les années 1967, 1968 et 1969. Ces chiffres, qui seront consignés aux débats de la Chambre, seront certainement très utiles aux Canadiens qui s'intéressent à l'industrie de la pêche.

[Traduction]

L'hon. M. Davis: Il veut que cela soit consigné.

M. l'Orateur suppléant: Ce n'est pas une pratique normale. En fait, nous tentons de la décourager. Comme je l'ai déjà dit, la Chambre est maîtresse de ses travaux et de ses règles. Je ne veux pas insister. Je prétends que cette pratique est dangereuse, mais je suis disposé à consulter la Chambre.

M. McGrath: Qu'est-ce qu'on veut considérer au juste?

M. l'Orateur suppléant: Le député dit qu'il s'agit d'une série de chiffres ou de tableaux qu'il voudrait inclure dans ses remarques. C'est une pratique à éviter car elle est dangereuse, mais le député a demandé le consentement unanime.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: Je vois qu'il ne l'a pas obtenu.

[Français]

M. Cyr: Monsieur l'Orateur, je retire ma demande.

Le bill présentement à l'étude prévoit l'établissement d'un Office du poisson salé, organisme qui devra apporter certaines solutions aux nombreux problèmes auxquels se heurtent les pêcheurs de l'Est du Canada, mais qu'advient-il de nos pêcheurs et de l'Office, si nous chassons la morue du golfe Saint-Laurent?

C'est un fait reconnu que la morue se nourrit de petits poissons, comme le capelan et le hareng, qui abondent dans le golfe Saint-Laurent, parce qu'il n'y a pas eu intensification de la pêche au hareng sur les côtes de l'Atlantique.

Pour fins de conservation, le ministre a interdit en 1967, dans le Pacifique, la pêche au hareng destiné aux usines de transformation, et ce au cours de la période de l'année la plus productive.

Depuis 1967, les producteurs de farine de poisson de fond de l'Atlantique, ont augmenté le nombre de leurs flottilles et les prises du hareng ont doublé en trois ans.

Le ministère des Pêches et Forêts a entrepris, il y a trois ans, des études sur la pêche du golfe Saint-Laurent, en vue de déterminer la quantité des réserves de hareng, et il semble qu'on n'a pas encore conseillé au ministre d'imposer des restrictions sur la pêche au hareng sur les côtes de l'Atlantique. Est-ce qu'on attend qu'il y ait désastre avant d'imposer des règlements?

Monsieur l'Orateur, il y a danger à accroître l'exploitation des réserves de hareng sur les côtes de l'Atlantique, laquelle met en péril la pêche à la morue et aux autres espèces de poissons.

Je désire faire savoir à l'honorable ministre des Pêches et Forêts que nous voulons protéger l'industrie de la pêche sur les côtes de l'Atlantique et que nous craignons que la situation qui prévaut sur celles du Pacifique et dans les pays scandinaves se répète dans le golfe Saint-Laurent et sur les côtes de l'Atlantique.

J'aimerais aussi traiter des pêcheurs de morue et demander au ministre d'entreprendre des négociations avec l'honorable ministre du Travail (M. Mackasey), afin que les contributions d'assurance-chômage que versent les pêcheurs soient calculées mensuellement et non pas hebdomadairement.

Il arrive souvent que les captures d'une semaine soient minimales à un certaine époque de la saison de pêche et normales ou excellentes à d'autres époques.

Si l'on fait le calcul mensuellement et si l'on tient compte de l'ajustement des prix de fin de saison comme le propose l'Office canadien du poisson salé, les prestations que le pêcheur touchera durant quelques mois de chômage lui permettront d'équilibrer son budget familial.

Quatre pêcheurs sur un bateau peuvent prendre pour environ \$500 de poisson par semaine normale. Si l'on déduit les 25 p. 100 prévus par la loi, le pêcheur de morue gagne donc un salaire de \$100, ce qui lui permet de faire une contribution raisonnable à la Caisse d'assurance-chômage.

Si l'on fixe la contribution en se fondant sur une petite semaine où les prises ne sont que d'environ \$200 par bateau, elle sera très petite, ce qui contribuera à réduire le taux des prestations.

Je doute que l'Office canadien du poisson salé devienne efficace en deux saisons. Les premières années seront difficiles, ce qui est normal dans une telle entreprise. Les directeurs devront négocier avec des gens habitués à dépendre des allocations sociales des gouvernements pour boucler leur budget.

Je connais très bien la population des régions économiquement faibles et je recom-